

L'ABEILLE

IMPRIMERIE PAR J. BAYON, RUE LAFFAYE, 10.

NOUVELLE-ORLÉANS. JEUDI (MATIN), 5 AOUT 1830.

INFERIEUR

Nlle-Orléans, 5 Aout.

N'ayant rien de plus important, nous avons continué la copie de mardi.

Plusieurs de nos abonnés s'étant plaint de n'avoir pas reçu notre Extra d'hier, nous avons mis dans notre premier page de ce jour les nouvelles qu'il contenait.

Extrait d'une lettre adressée à l'éditeur du Journal of Commerce (N.Y.) et datée: MANON, 26 mai.

Un orage terrible qui agit maintenant cette mer, passera et ira se précipiter avec toute sa fureur sur Alger.

Un état-major de 86 chirurgiens est déjà arrivé ici. Ils ont loué le plus grand bâtiment de la Lazaret, une île dans le milieu de ce port ayant un grand hôpital, et de grandes casernes dans Georgetown, pour y loger les militaires qui seront blessés.

Il y a environ dix jours, nous avons aperçu ici un coup de vent terrible. Deux bricks français de l'escadre du blocus, ont été jetés sur la côte, et plus de 200 officiers et marins sont tombés au pouvoir des Algériens.

On dit qu'ils ont eu de suite la tête coupée. Le débris 200 piastres un Français en vie, et 100 un mort; je doute, en conséquence, que la nouvelle de cette exécution soit fondée.

Hier le capitain-pacha, venant de Constantinople, a paru devant Mahon, sur une frigate. Il est envoyé par le grand sultan pour se rendre médiateur entre la France et Alger, et empêcher, s'il est possible, l'effusion du sang.

Il a dépêché à Alger un petit navire, pour savoir si les 300 marins français sont encore en vie, ou ont été tués. J'apprends qu'il propose de soumettre les différends entre les deux nations belligères, à la décision de tous les consuls étrangers à Alger réunis comme arbitres. J'ignore ce qui en résultera. Je vous écrirai bientôt.

EXTERIEUR

PORTUGAL

Lisbonne, 20 mai.

(Correspondance particulière.) Des réunions de cabinet ont lieu presque tous les jours, et les raisons qui y sont données sont de plus en plus graves, puisqu'elles ont été assez puissantes pour forcer Don Miguel à abandonner un instant ses orgies habituelles, et à assister à deux ou trois de ces réunions. D'après les bruits qui circulent, voici les raisons qu'on donne de ces réunions:—

D'abord, les dernières dépêches du comte d'Assac, reçues par le paquebot de Londres le 13, annoncent dans les termes les plus positifs, que non seulement la régence de Terceira se prépare à attaquer le Portugal, mais que le comte d'Assac lui-même est presque persuadé que l'empereur don Pedro secondera efficacement les efforts de la régence et ceux des émigrés portugais sur le continent.

Ensuite, les nouvelles de Madrid ne sont pas satisfaisantes; les remontrances de la cour d'Espagne, et particulièrement la marche de quelques régimens vers les frontières de Portugal, inspirent beaucoup de craintes aux miguelistes.

Voici les mesures adoptées par les ministres de l'empereur, pour résister à l'orage dont sa couronne est menacée:—

D'un côté, il n'y a pas un navire de guerre, capable de tenir la mer ou non, qui ne doive être réparé et armé; et en outre, on doit armer aussi quelques gros navires marchands appartenant à des particuliers, et qui pourraient dans notre port depuis 1808. Néanmoins, toutes ces réparations exigent des fonds, et comme il n'y en a pas dans la trésorerie de Miguel, le ministère a été assemblé dans le but de s'en procurer par un emprunt forcé, mais qui doit être levé exclusivement sur le commerce de Lisbonne et de Porto.

D'un autre côté, une levée de 6000 hommes a été résolue; mais l'exécution de cette mesure offre des difficultés bien sérieuses, car la presse est le seul moyen employé pour faire de telles levées, et les mécontents qu'elles ont toujours faits seront, cette fois, au milieu de l'irritation générale contre le gouvernement, augmentés à tel point que l'on espère en secret que les jeunes gens que cette mesure atteint s'enfuiront dans les montagnes et se formeront en bandes armées, et qu'ils ne tireront certainement pas un coup de fusil pour Miguel.

FRANCE

Toulon, 29 mai.

Hier, vers 3 heures de l'après-midi, un estafette est parti pour Paris; il est porteur de dépêches du Grand Seigneur adressées au roi de France; elles contiennent, dit-on, des propositions de paix avec le dey d'Alger, qui, d'après ces conditions, recevrait une répartition à notre pavillon et paierait les dépenses de notre armement.

Ces dépêches sont envoyées par Tahir Pacha, commandant de la frégate turque Nebsin-Djaffi. Il avait le désir de les remettre entre les mains de Mr. Massieu de Clairval, commandant de la division des bâteaux, mais il refusa de les recevoir et dépêcha l'ambassadeur ottoman à Toulon, sous l'escorte de la frégate la Duchesse de Berry. Tahir Pacha ayant rencontré notre escadre le 18, offrit de nouveaux de remettre ces dépêches à l'amiral Duperré, mais celui-ci ne voulut pas s'en charger, et l'obligea d'entrer à Toulon, après avoir rendu à son rang et à son pavillon les honneurs dus en pareilles circonstances.

Paris, 3 juin. Mission de Tahir Pacha.—Quelques personnes expliquent la mission de Tahir Pacha de la manière suivante: le duc de Wellington étant convaincu de l'impossibilité de s'opposer à notre expédition contre Alger, à force ouverte, a engagé la Porte à y envoyer un de ses dignitaires, avec le titre de Gouverneur d'Alger au nom du Sultan. Une fois entré dans la ville, Tahir Pacha devait publier le firman du Grand-Signeur et se faire reconnaître par la milice turque. Le dey devait agir comme premier lieutenant du Pacha, et le ministre anglais avait obtenu sa soumission et son consentement, en conséquence du danger de l'invasion française qui le menaçait d'une destruction inévitable. En arrivant devant Alger les Français auraient trouvé le pavillon ottoman flottant sur les remparts; l'autorité du Sultan reconnue, ainsi que l'abolition de la piraterie et de l'esclavage. La France des lors n'aurait plus eu de prétexte pour attaquer Alger, et nos préparations eussent été réduites à zéro; car il eût été embarrassant d'attaquer le Gouverneur d'un Sultan avec qui nous sommes en paix. Mais le général Guilleminot ayant été informé à Constantinople de cette intrigue, envoya un aviso à la station devant Alger; et dès ce moment l'attention de toute l'escadre fut d'intercepter la frégate turque, dont l'arrivée prochaine était annoncée.

(Constitutionnel.) L'amiral anglais Malcolm est mouillé au golfe de Pulne (Surdajine), avec un vaisseau à trois ponts et deux de 74. Il a pris, dit-on, cette position pour être mieux en mesure de recevoir promptement des nouvelles d'Alger et de s'y porter au besoin.

Si l'on en croit quelques personnes, notre expédition devrait rencontrer de très grandes difficultés de la part des Anglais. Les uns prétendent qu'ils veulent s'opposer à notre débarquement, d'autres qu'ils attaqueront l'escadre après le débarquement de nos troupes. C'est à de pareils projets que l'on attribue le mouvement qu'a fait hier l'escadre dans la Méditerranée. Certes, personne n'ignore que cette expédition déplaît souverainement au cabinet de Wellington et qu'il a fait tout ce qui dépendait de lui pour la prévenir, et la perfidie bien connue de cette puissance ne donne que trop de crédit à ces bruits qui prennent beaucoup de consistance. Il est assez vraisemblable que, si la chose lui paraît possible, elle ruinera par la violence et la trahison l'entreprise que ses négociations n'ont pu empêcher. Quoiqu'il en soit, on affirme dans notre ville que les deux chefs des armées de terre et de mer partagent cette crainte avec plusieurs officiers attachés aux états-majors.

Quoique dans la position critique où se trouve l'Angleterre, inquiétée par l'Irlande, manquant de numéraire, accablée par sa dette, et à la veille d'un changement de règne qui doit amener une révolution dans le cabinet, une telle entreprise soit peu vraisemblable; quoiqu'il soit à peu près absurde de supposer que la flotte anglaise fût-elle aujourd'hui forte de 15 vaisseaux de ligne, prétende arrêter une armée de près de soixante mille hommes qui peuvent l'envelopper de tous côtés et la prendre corps à corps à l'abordage, dans une position où les manœuvres deviennent impraticables; qu'après le débarquement, les Français maîtres de la côte et des ports peuvent encore protéger leur escadre et lui assurer un abri; cependant de tels bruits sont de nature à apporter quelque découragement parmi nos troupes; et ils sont tellement répandus qu'il devient nécessaire que le gouvernement s'explique à ce sujet; une déclaration franche quelle qu'elle soit peut calmer les inquiétudes, le doute seul est dangereux.

Nos marins et nos états-majors de terre voient avec peine que le ministère va compromettre à la fois toutes nos ressources. Le matériel de terre et de mer est le plus beau qu'on puisse réunir; en cas de sinistre on ne pourrait le remplacer de long temps. C'est beaucoup trop pour une telle expédition; on pouvait sans compromettre le résultat être bien moins prodigue; c'est un luxe de dépense effrayant; nos arsenaux restent vides ainsi que les coffres de l'état.

[Courrier de Bayonne.]

ANGLETERRE. LONDRES, 7 juin. Les raisons qui ont motivé la réduction des frontières grecques, sont aujourd'hui le sujet de vives enquêtes dans la chambre des lords. Lord Carlisle a le premier soulevé cette question, en exprimant le désir de voir soumettre à la chambre la copie de la correspondance qui a eu lieu entre la Porte et les plénipotentiaires. Néanmoins, Lord Aberdeen n'a pu dire si le vœu exprimé par la Porte se trouvait consigné dans cette correspondance.

Il a été aussi question de style de correspondance diplomatique tout particulier dont le monde doit l'exemple au lord Aberdeen. Le marquis de Londonderry, a parlé de la fameuse réprimande de sa seigneurie au prince Leopold, dont voici la teneur:—

—Quoique ces sentimens s'accordent avec le but politique de quelques personnes de ce pays, par lesquelles votre A. R. a pu être conseillé, je pense que votre A. R. en y réfléchissant, ne peut manquer de s'apercevoir, combien peu une telle conduite convient à la dignité réelle et à l'élevation de son caractère. Le noble marquis, à propos de cette impertinente pièce, a fait les remarques suivantes:—«Certainement il a dû y avoir auparavant quelques communications entre le noble comte et le prince Leopold, autrement il n'aurait pu se permettre de parler des conseillers politiques de son A. R. S'il y avait eu un peu plus de suavité in modo dans ces communications, cela aurait peut-être été tout aussi bien.» Sa seigneurie a paru désirer que l'honneur du nouvel état ne fût terni par rien de semblable à l'explication suggérée par lord Londonderry; car elle a répondu avec finesse: «Il n'y a eu aucune correspondance auparavant.» Sur quoi le noble marquis a dit:—«Je ne puis m'empêcher de penser que, s'il n'y a pas eu de correspondance auparavant, les mots auxquels j'ai fait allusion n'étaient pas nécessaires et sont impropres.»

Il n'est pas vrai que la Grèce soit opposée aux choix qui ont été faits du prince Leopold de Saxe-Cobourg. Au contraire, les nouvelles les plus récentes de ce pays, disent que le peuple attend avec anxiété l'arrivée du prince choisi pour lui par les souverains alliés.

Mr. Dawkins, le résident anglais, a reçu le 3 mars communication officielle du protocole définitif de sa cour. Le jour suivant, Mr. Alopeus, arrivé à Patras le 28, l'a apporté au comte Panis, résident russe; et le 2 avril, Mr. Aléje de Cypre, courrier français, a remis ce document important à Mr. de Rouen, résident français. Le 8 avril, les résidents des trois cours ont fait leurs communications officielles au comte Capo d'Istria.

Le dimanche de pâques, après le service divin, le Président, en vertu des pleins pouvoirs qui lui ont été conférés par le congrès d'Argus, et avec l'approbation du sénat, a délivré aux représentans des trois puissances alliées une déclaration écrite de la reconnaissance de l'annexion pour la décision de son sort tel que le font connaître les protocoles de Londres, ainsi que de son acceptation formelle de ce qui a été décidé.

On dit que dès le 3 avril, le président avait communiqué au sénat une lettre du futur souverain de la Grèce, par laquelle le prince s'engageait à continuer d'administrer le gouvernement comme ci-devant, et lui exprimait en même temps le désir de le voir prochainement l'aider à supporter le fardeau de l'autorité dont les grandes puissances l'avaient cru si digne.

FEUILLETON

DEUX SMILES.

—Dis donc, as-tu fait quelque chose aujourd'hui? —Non.

—N. moi non plus. J'ai flâné aux Tuileries, chez Tortoni, au bois de Boulogne, pas plus de conspiration que sur la main. Partout on rit des ministres; mais si l'on arrêtait les gens pour cela, prisons, violons, gilets et geoles ne pourraient pas suffire. Personne n'attaque la monarchie, de sorte que, par le tems qui court, il est presque impossible de la sauver.

—Ce n'est pas une raison; depuis deux ans je l'ai sauvée dix-huit fois, et j'ai touché près de quatre mille francs pour zèle, dévouement et dévouement.

—Dis donc, est-ce que tu ne vois pas un rassemblement de l'autre côté du pont? —Si fait j'en vois un, et un conséquent encore.

—Tiens, ça m'a l'air d'être quelque chose de bon pour nous; peut-être est-ce pour aller derrière la rue de Rivoli.

—Dis donc, regarde donc ce qui s'élève au milieu d'eux... une tête énorme... c'est un orateur libéral.

—Non, c'est un ballon; faut voir ça. A coup sûr, c'est un ballon séditieux.

—Est-il tricolore? J'ai la vue basse... —Non.

—Est-il rouge? —Non.

—Alors c'est qu'ils dissimulent; approche.

—Ont-ils l'air content, les féroces! —Vivent les deux cent vingt et un! Faux; une vraie conspiration.

—Faut faire notre rapport.

RAPPORT. —Plus de trois mille hommes... —Ils ne sont pas soixante.

—C'est égal. Plus de trois mille hommes, dont quelques uns avaient des bonnets rouges... cachés dans leurs poches, se sont rassemblés, groupés et attroupés avec d'affreuses clameurs et d'horribles vociférations, ayant pour but de renverser non-seulement le trône et l'autel, mais encore le ministère. Ils ont enlevé un ballon rempli de poudre, de pistolets, poignards et Charles in-32, destinés aux libéraux des départemens. Le dit ballon, s'est dirigé vers le Nord, avec l'adresse des conspirateurs et une foule d'emblèmes bonapartistes et révolutionnaires, tels que: bonnets rouges, épingles noires, aigles, N couronnées, &c. &c., que l'éloignement ne nous a pas permis d'apercevoir.

—Je me trompe fort, ou nous aurons là une fameuse gratification.

—Alors, viens dîner à crédit sur notre rapport et sur notre... —Est-ce que tu veux dire sur notre bon mine? —C'est égal, viens toujours.

(Figaro.)

BIGARRURES Du Figaro de Paris.

—La France s'ennuierait beaucoup mieux voir Mr de Peyronnet à l'extérieur qu'à l'intérieur.

—Mr. Ancelot prépare, dit-on, une tragédie pour conjurer les châtiments de l'éché. S'il on reprenait tout simplement Olga P.

—Mr. de Polignac compte beaucoup sur l'organe de Mr. de Peyronnet; il n'est pas étonnant que sa voix résonne bien, ses discours sont si creux!

—C'est Mr. Dulong qui est chargé d'apprendre la soustraction à Mr. de Montbel.

—Mr. Capelle peut être tranquille, il n'est pas aux travaux publics à perpétuité. —Chacun s'empresse déjà de faire sa provision de lampions; il paraît qu'ils seront hors de prix le 23 juin.

—Il fera jour à Paris dans la soirée du 23 juin. !!!

—Mr. le baron Capelle a pris possession du ministère des travaux publics; nous verrons combien de tems Mr. le baron traînera le boulet.

—Mr. Dulong comptait sur le port-feuille que vient de prendre Mr. de Peyronnet. Mr. Dulong prétend que c'est un vol qu'on lui a fait. Voilà le monde retourné.

—Tous les escamoteurs et prestidigitateurs de France se proposent d'offrir un repas de corps à Mr. Capelle. Le dîner aura lieu au tourniquet St Jean.

—Depuis deux jours que Mr. de Montbel est ministre des finances, il a bien travaillé, son excellence en est déjà à l'addition.

—Mr. de Peyronnet a de la rancune; il veut nous faire payer cher sa saine à manger. Mais nous tenons les cordons de la bourse.

—Mr. de Montbel se promène de l'insurrection publique à l'intérieur et de l'intérieur aux finances; il est toujours déplacé.

—Mr. Capelle a commencé par être acteur; depuis qu'il a quitté le théâtre, il continue toujours à jouer la comédie.

—Un événement assez bizarre est arrivé ces jours derniers dans l'église de Saint Louis. Au moment où il allait donner la bénédiction nuptiale à deux fiancés, le curé a été forcé de suspendre la cérémonie: le maire de l'arrondissement le prevenait à l'instant même qu'il venait d'acquiescer la preuve que les futurs époux étaient tous deux du sexe féminin.

CHATEAU. PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Expédiés hier. Brick Sultana, Blount, Boston, C. D. Jordan. Arrivés au Bassin.

Goel. Two Sisters, Fraser, de Covington, avec du bois à Howell & Durell, et à A. Smith.

Expédiés mardi. Brick General Victoria, Salvi, Vera-Cruz, S. Cuculla.

Goel. Joseph, Espinola, de Tampico. Bateau Emeline, Devalcourt, de Tabasco. MEMORANDA.

Entrés à Liverpool, avant le 8 juin, la Perseverance, Hughes, Charles Adams, Fales, Nelson Wood; Trial, Gavea; Margaret Scott, Kennard; tous de ce port, aussi le Henry Grattan.

Navire James, parti pour Liverpool, a été renoué le 12 juin, en dehors Tuscar, 52 jours de mer.

Navire paquebot Kentucky Rathbone, parti d'ici, est arrivé à New York le 15 juillet. Il a parlé à la hauteur du Cap Floride, au brick Mechanic, parti d'ici pour Boston.

Brick Germain, Chureuil, parti d'ici, est arrivé à New York.

Il a été conduit aux écuries de la paroisse de Jefferson et déposé sur l'habitation de Mr. J. Bte. Lebreton, les animaux suivans: UN CHEVAL ROUGE, ayant les quatre pieds et le front blanc, marqué H. W. sur la cuisse du montoir et autres marques illisibles.

UNE VACHE chateigne ayant le ventre et le dos blanc, les oreilles fendues, et les bouts coupés. Si d'ici au 24 Aout prochain les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus le même jour, sur l'habitation susdite, par le sousigné. EDOUARD GUILLOTTE, 5 aout—9. Syndic du 8ème district.

\$50 DE RECOMPENSE. Parti marron de chez le sousigné le 2 d'icourant, le mulâtre créole nommé DELPHIN, âgé de vingt-trois ans, ébéniste, d'un teint jaune pâle, taille de 5 pieds environ. —Le dit esclave ayant apporté avec lui douze chemises fines, autant de pantalons blancs et une lévite noire, appartenant à son maître, on pense qu'il sera bien habillé.

La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le livrera à son maître ou le fera loger dans une des prisons de l'Etat.

Les Capitaines de navires, Bâteaux à vapeur, et autres, sont prévenus de ne point donner azile au dit esclave sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. 4 aout—3 FRANCOIS A. AVART.

NAMARINS FRAIS récemment reçu et à vendre par F. C. BOURCIER & Co. 24 Juin. No. 75, rue des Tchapitoulas

SAMEDI 7, Le Tirage de la 13e. classe de la Loterie de 1830, DE L'EGLISE CATHOLIQUE. Des Datchitchico

AURA LIEU à la Bourse Hewlett. GROS LOT: \$10,000.

Prix des billets entiers quatre piastres, coupons en proportion. J. B. FAGET, Directeur

MAINE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Les cours de la farine fraîche étant aujourd'hui de \$4 50 le baril, d'après le tarif, les batlangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de Lundi) cinquante onces de pain pour un escalin. 31 juillet. D. PRIEUR, maire

YELLOW PINE boards for sale—17,000 feet, landing from Schooner Elisabeth on the Bay sin, apply to June 23 J. T. BAUDUC

Ventes à l'Encan.

PART MOSSY. JEUDI 5 Aout prochain sera vendu à la bourse Hewlett, à midi précis, une portion de TERRE située sur l'habitation de Mr. Villere, à environ 6 ou 7 milles plus bas que la ville et du même bord, mesurant deux arpens de face au chemin, ou au fleuve; sur un arpent de profondeur. Cette terre est à 4 arpens de distance de la borne supérieure de l'habitation Lacoste. On vendra un arpent ou deux, payables un tiers comptant, un tiers dans un an, un tiers dans deux ans, en billets, &c. 14 juillet.

PARF. DUTILLET. LA continuation de la vente des terrains du Faubourg Montreuil, aura lieu à la Bourse le 12 Aout prochain. 17 juillet—8

Les sous-signes viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un joli assortiment de CHAUSSURES, telles que: BOTINES & SOULIERS PRUNELLES pour dames au genre français; aussi un assortiment de BROUQUINS, SOULIERS et ESCARPIES pour hommes. 3 aout J. G. ARRAIZA & Co.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. Chs. Maurian, juge président de la cour de cité de la Nlle-Orléans, à la plainte de Gray et Durrie vs. le Bateau à Vapeur Plaquemine—j'ai saisi le dit Bateau, et par le présent, je somme toutes les personnes y intéressées d'avoir à comparaitre dans le délai de 15 jours, pour répondre à la demande des dits plaignants. 31 juillet. L. DAUNOY, Marshal.

VENUES PAR LE MARSHAL. A. Melne contre Berle & Co. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Galien Preval, l'un de juges associés, j'exposerai en vente le Jeudi 10 Aout prochain, à 4 heures, à l'office du Marshal, No. 58, rue Ste. Anne, 1 ARMOIRE, 1 GUITAR, Chaises, et autres articles saisis de l'affaire ci-dessus. 31 juillet. L. DAUNOY, Marshal.

John Mountain contre Jonathan L'Etich. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi, 20 aout prochain, à midi, à la Bourse d'Orléans, au coin des rues Chartres et St. Louis, un LOT DE TERRE avec les bâtimens qui s'y trouvent, situés rue Toulouse, entre Chartres et Létée, mesurant 32 pieds 6 pouces de front, sur 68 pieds 9 pouces de profondeur, bornés d'un côté par la maison de Mr. T. Scamall, et de l'autre par la propriété de Mr. A. Belle. La dite terre est saisie dans l'affaire ci-dessus—L. DAUNOY, Marshal. 31 juillet.

John Mountain contre Jonathan L'Etich. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le vendredi 9 aout, à 5 heures, sur les lieux, rue de la Doune, entre Royale et Bourbon, divers articles de meubles, tels que tables, bureaux, chaises, matras, bois de lits, comptoirs, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal. 31 juillet.

FROMAGE ET BEURRE DE GOSHEN.—Le sousigné offre à vendre à son magasin, rue Royale, No. 215, 26 caisses Fromages de Goshen, 26 barils beurre de... regus par le navire Franca, de New York, 27 Juil. BERNAUD TURPIN.

COUR DE PAROISSE.—pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, le 28 Juillet 1830.—Overton Seawell contre ses créanciers et les créanciers de Seawell & Wallington.—La cession des propriétés du petitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné qu'une aveu à blés des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le 10 Aout prochain 1830, pour délibérer sur la pétition ci-dessus mentionnée, et en même tems, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés demeurent suspendues. [Signé] JAMES PITOT, juge. S. BLOSSMAN, Deputy Greffier. 29 juillet—5.2, ps

AVIS au Public. MES créanciers ayant été convaincus, par la cession de biens que je ne disposais de leur sure, que j'en livrais plus que je ne leur devais et que mon intention n'était pas de leur faire éprouver aucune perte, m'ont dénié une marque de leur estime en m'accordant un délai qui puisse me mettre à même de les satisfaire. Je prie, en conséquence, le public de considérer comme nul l'avis de la Cour de Paroisse qui a été publié à mon égard, dans l'Abbeille et le Courrier; et je fais savoir, en même tems, que je continue mes affaires comme par le passé. 3 aout—3 THOMAS RUIZ, Député Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, le 31 Juillet 1830.—Présent l'hon. James Pitot.—Dans l'affaire de G. H. Hunter contre ses créanciers.—Sur motion de Mr. Lucius Duncan, conseiller de Peter Laidlaw, créancier dans cette affaire, et sur l'information donnée à la cour de la mort de Kenny Laverty, syndic ci-devant nommé sur les lieux, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dans cette affaire ait lieu en l'étude de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le 4 Septembre prochain 1830, à l'effet de nommer un autre syndic ou syndics, au lieu et place du dit Kenny Laverty décédé.—Je certifie que ces dits. S. BLOSSMAN, Député Greffier. 3 aout—9

STATE OF LOUISIANA. First Judicial District Court. Joseph Theodore Bauduc vs. His Creditors. THE cession of the petitioner's property having been accepted for the benefit of his creditors—it is ordered by the Court that a meeting of the said Creditors take place at the office of Theodore Seghers Esq. Notary Public, on Tuesday the 31st day of next month, at 10 o'clock A. M. for the purpose of deliberating on the affairs of the petitioner, and in the mean time all judicial proceedings against the person and property of the said petitioner are stayed—and it is further ordered that Gustavus Schmidt Esq. be appointed to represent the absent Creditors. By order of the Honble. Joshua Lewis Judge of said Court. Clerk's office, 30th July 1830. July 31. ANO 1. LEWIS Clerk.

MILLE livres de vieux Cuivre à vendre. S'adresser à 24 Juillet THORP STIER